



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2013

Présents : Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS - Maurice OUERFELLI – Philippe HULOT – Bernard VERSCHELDEM – Claude BOUHELIER – Cécile GAUVILLE HERBET – Françoise LEDOUX - Jacky MELIQUE – Philippe PORCHER – Alain TROUVE - Michel CAILLOUX – Guillaume MARECHAL – Sylvie BERTIN – Sandra DINET – Christophe KROL

Absents Excusés : Mireille FALQUE pouvoir à Maurice OUERFELLI
Henri KIRIEL pouvoir à Philippe FALKENAU
Stanislas HALAMA pouvoir à Eveline NICOLAS

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Délibération pour approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 juillet 2013 :

Le compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour système d'archivage électronique mutualisé :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation légale des collectivités en matière d'archivages

L'article L211-2 stipule que « la conservation des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche. »

Les articles L 212-6 et L212-6-1 précisent que les collectivités territoriales et les groupements de collectivités sont propriétaires de leurs archives, dont ils assurent eux-mêmes la conservation et la mise en valeur.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un système d'archivage électronique mutualisé atteste de la force probante et garantit la conservation normée d'archives publiques numériques. Il vise également à diminuer le volume de documents produits par les services du Centre de Gestion et des collectivités et faciliter les opérations de recherches et de communications documentaires.

Le Centre de Gestion de l'Oise, en association avec l'ADICO et les Archives Départementales de l'Oise porte le projet du système d'archivage électronique mutualisé (SAE) et demande au Conseil Municipal d'y adhérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte d'adhérer au Système d'Archivage Electronique Mutualisé.